

LISTE DES DELIBERATIONS DU 3 OCTOBRE 2024

Délibération n°	Objet de la délibération
2024-95	Transfert compétence scolaire des communes et des SIVU à CCTV
2024-96	Actualisation de la définition de l'intérêt communautaire
2024-97	Création et constitution d'une commission scolaire
2024-98	Accord de CCTV pour retrait de la CC pays Montbozon et Chanois du SICTOM du Val-de-Saône
2024-99	Avis CCTV sur adhésion de la CC des Hauts du Val-de-Saône au SICTOM du Val-de-Saône
2024-100	GEMAPI : adhésion au nouveau syndicat mixte de la vallée de l'Ognon (SVO)
2024-101	Modif. DHS sup. à 10 % poste permanent de 30 h 41
2024-102	Suppression 3 postes suite réorganisation après départ en retraite agents
2024-103	Création poste non permanent adjoint d'animation 20 h 00 hebdo
2024-104	Projet extension maison de santé : validation AVP
2024-105	Acq. bâtiment parcelles AB 639-641 à 1 € appartenant au SIVU « Entre Colombine et Durgeon »
2024-106	Extension périscolaire SAULX- Acq parcelles aux consorts DAVAL
2024-107	Extension périscolaire SAULX-Echange parcelles commune SAULX et CCTV
2024-108	Budget OM – effacement de dette
2024-109	Budget Périscolaire – effacement de dette

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-95 : Transfert de la compétence scolaire des communes et des SIVU à la Communauté de Communes du Triangle Vert

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-17, L. 5211-5 et L. 5211-4-1 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Triangle Vert a mené une étude pour préparer un possible transfert de la compétence scolaire ;

Considérant qu'à l'issue de cette étude il est apparu opportun que la Communauté de Communes du Triangle Vert exerce cette compétence de manière uniforme sur l'ensemble du territoire communautaire ;

Le Président propose au conseil communautaire de :

- acter le transfert effectif de la « *compétence scolaire* » (fonctionnement et investissement) des communes et des SIVU à la Communauté de Communes du Triangle Vert ;
- procéder au transfert du personnel affectés à temps complet dans les services des écoles et aux mises à disposition pour le personnel exerçant pour partie seulement dans les services des écoles ;
- modifier l'intérêt communautaire tel qu'il suit : « sont d'intérêts communautaires :
 - o La construction, l'aménagement et l'entretien des bâtiments affectés au service d'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
 - o Les investissements et le fonctionnement du service des écoles ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte cette proposition par :

POUR	41	
CONTRE	7	Luc GONDELBERG, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Mickaël MUHLEMATTER, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT
ABSTENTIONS	1	Marie-Pierre DUPRE

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024,
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau, 30 rue Charles Nodder, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-96 : Actualisation de la définition de l'intérêt communautaire

Vu la délibération n°2022-77 du 5 mai 2022 actualisant l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°2024-05 du 7 mars 2024 relative à la déclaration d'intérêt communautaire des aires de covoiturage ;

Le Président propose au conseil communautaire de déclarer d'intérêt communautaire :

En matière d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, sont d'intérêt communautaire :

- *la construction, l'aménagement et l'entretien des bâtiments affectés au service d'enseignement préélémentaire et élémentaire ;*
- *les investissements et le fonctionnement du service des écoles.*

Et de sortir de l'intérêt communautaire le site de la Trinquette qui a été vendu fin 2022.

Ainsi, la liste actualisée de l'intérêt communautaire est arrêtée comme suit :

En matière de développement économique, sont d'intérêt communautaire :

- les zones d'activités d'une superficie minimum de 3ha, toute parcelle pouvant recevoir des entreprises (50000€/ha aménagé ou loti) ;
- toute action relative au conseil et à l'information des entreprises ;
- projet immobilier (commerce, artisanat, culturel) retenu par le conseil communautaire ;
- la création ou l'extension de bâtiment, parkings, dessertes, pour les services de santé, déterminés par le conseil communautaire.

En matière de politique du logement et du cadre de vie, sont d'intérêt communautaire :

- La gestion des agences postales intercommunales dont les lieux d'accueil sont définis par le conseil communautaire.

En matière d'équipement culturels, sont d'intérêt communautaire :

- la programmation culturelle communautaire et sa promotion définies par le conseil communautaire ;
- la sensibilisation du public sur des initiatives culturelles extérieures (associations, artistes, professionnels, enseignants, communes) ;
- le mobilier culturel (équipements scéniques, d'exposition et d'accueil) des équipements culturels communaux, des fonds de concours communaux seront versés à la communauté de communes. La politique culturelle communautaire devra être en harmonie avec les politiques culturelles communales.

En matière d'équipements sportifs, sont d'intérêt communautaire :

- la salle multisport de CITERES et les constructions futures de la CCTV ;
- le soutien à l'initiative sportive notamment les activités footballistiques, VTTiste, ... dont la structure est fédérée au niveau nationale.

En matière d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire :

- l'investissement et le fonctionnement relatifs aux équipements et au service des écoles.

En matière de voirie, sont d'intérêt communautaire, sont d'intérêt communautaire :

- entretien de la voirie : fauchage : versement d'une participation à chaque commune selon délibération du conseil communautaire ;
- entretien et signalisation des sentiers pédestres, cyclotourisme et VTT (parcours santé CHATENOIS, circuits classés catégorie II et III suivant les critères du département) ;
- création ou aménagement et entretien de voirie dont la CC est propriétaire : ZA de Velleminfroy, et futures décidées par le conseil communautaire ;
- création ou aménagement des aires de covoiturage.

En matière d'action sociale, sont d'intérêt communautaire :

- la cotisation aux missions locales intervenant sur le territoire communautaire pour le compte des communes ;
- les études, construction et gestion de bâtiments destinés à l'accueil péri et extra-scolaire ;
- Les créations, coopération, gestion et animation des activités d'accueil périscolaire, extra-scolaire. Locaux et matériel mis à disposition à la Communauté de Communes du Triangle Vert, qui pourra participer financièrement sur décision du conseil communautaire ;
- le service d'accueil périscolaire et extrascolaire pour les communes extérieures à la Communauté de Communes du Triangle Vert avec éventuellement une convention de participation financière ;
- les animations en direction des adolescents ;
- la mise en place d'un Relais Parents Assistants Maternelles en coopération avec d'autres intercommunalités ;

- tous les contrats en rapport avec la CAF (dont Mise en place d'un Relais Parents Assistantes Maternelles en coopération avec d'autres Contrat Enfance et jeunesse), la Direction Départementale Cohésion Santé Protection des Populations, la Direction de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports, et de l'Europe.

L'adoption de cette délibération de définition de l'intérêt communautaire sera acquise avec un vote des 2/3 des conseillers.

Le conseil communautaire **adopte** cette délibération par :

POUR	44	
CONTRE	3	Jean-Marie BRINGOUT, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES
ABSTENTIONS	2	Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Gérard COULIN

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024

Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-97 : Création et constitution d'une commission scolaire

Afin de maintenir une gestion efficace et au plus proche des écoles, la création d'une commission scolaire avec des représentants de l'ensemble des SIVU et RPI a été envisagée.

Le Président propose au conseil communautaire de créer une commission scolaire composée comme suit :

- *les présidents de SIVU :*

1. *SIVU des Courlis : Madame Florence BREHAT ;*
2. *SIVU Entre Colombine et Durgeon : Monsieur Jean-Paul BORNE ;*
3. *SIVU Le Rombeau : Madame Sylvie PHILIPPE ;*
4. *SIVU Les Petits Princes : Monsieur Raymond BILQUEZ ;*
5. *SIVU Champfleurey : Monsieur Bernard GAUDINET ;*

- *Un représentant par RPI :*

6. *RPI GENEVREY, MAILLERONCOURT-CHARETTE, SERVIGNEY : Monsieur Cyrille FROIDEVEAUX ;*
7. *RPI de VELORCEY, MEURCOURT, LA VILLEDIEUEN-EN-FONTENETTE : Madame Laurence COURTOY ;*
8. *RPI BOUHANS-LES-LURE, ADELANS -ET-LE-VAL-DE-BITHAINE : Monsieur Jean- Marie BRINGOUT ;*
9. *RPI POMOY-MOLLANS : Monsieur Jean-Noël DEVILLERS ;*
10. *RPI COLOMBE-LES-VESOUL, VILLERS-LE-SEC : Monsieur Patrick GOUX ;*

- *Le Président de la Communauté de Commune du Triangle Vert et les Vice-présidents (membres de droit).*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition par :

<i>POUR</i>	48	
<i>CONTRE</i>	1	<i>Mickaël MUHLEMATTER</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	0	

Fait à SAULX, le 3 août 2024
 Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Metz, 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

[Signature]

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-98 : Accord de la Communauté de Communes du Triangle Vert pour le retrait de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois du SICTOM du Val-de-Saône

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-19 ;

Vu les statuts du SICTOM du Val-de-Saône ;

Vu la délibération du Comité syndical du SICTOM du Val-de-Saône en date du 16 juillet 2024 relative à la sortie de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois ;

Vu le courrier en date du 18 septembre 2024 relatif au retrait de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois du SICTOM du Val-de-Saône, notifié le 24 septembre 2024 par courrier simple ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Chanois, composée de six communes et adhérentes au SICTOM du Val-de-Saône, et de celle du Pays de Montbozon, composée de 21 communes et adhérentes au SCODEM des 2 Rivières ;

Considérant que cette volonté de retrait a pour objectif de permettre une meilleure organisation et une harmonisation du service de collecte des déchets au sein de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois, actuellement adhérente à deux syndicats de collecte ;

Considérant qu'en tant qu'adhérent au SICTOM du Val-de-Saône, l'accord de la Communauté de Communes du Triangle Vert subordonne ce retrait ;

Le Président propose au conseil communautaire de donner son accord au retrait de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois du SICTOM du Val-de-Saône.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition **à l'unanimité**.*

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024

Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-99 : Avis de la Communauté de Communes du Triangle Vert pour l'adhésion de la totalité de la Communauté de Communes des Hauts du Val-de-Saône au SICTOM du Val-de-Saône

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-18 ;

Vu les statuts du SICTOM du Val-de-Saône ;

Vu la délibération du Comité syndical du SICTOM du Val-de-Saône en date du 16 juillet 2024 relative à l'adhésion de la globalité du territoire de Communauté de Communes des Hauts du Val-de-Saône au SICTOM du Val-de-Saône ;

Vu le courrier en date du 18 septembre 2024 relatif à l'adhésion de la globalité de la Communauté de Communes des Hauts du Val-de-Saône au SICTOM du Val-de-Saône, notifié le 24 septembre 2024 par courrier simple ;

Considérant que 16 communes de la Communauté de Communes des Hauts du Val-de-Saône sont actuellement adhérentes au SMICTOM 52 et 32 sont adhérentes au SICTOM du Val-de-Saône ;

Considérant que cette volonté d'adhésion a pour objectif une harmonisation du service de collecte des déchets au sein de la Communauté de Communes des Hauts du Val-de-Saône, actuellement adhérente à deux syndicats de collecte ;

Considérant qu'en tant qu'adhérent au SICTOM du Val-de-Saône, la Communauté de Communes du Triangle Vert doit se prononcer sur cette adhésion ;

Le Président propose au conseil communautaire de donner un avis favorable à l'adhésion de la totalité de la Communauté de Communes des Hauts du Val-de-Saône au SICTOM du Val-de-Saône.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition **à l'unanimité**.*

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024

Le Président, Benjamin GONZALES.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMÄTTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-100 : GEMAPI : adhésion au nouveau syndicat mixte de la vallée de l'Ognon (SVO)

Après approbation des statuts du nouveau syndicat par les assemblées délibérantes du SIBHVO et du SMAMBVO, respectivement les 22 et 23 avril 2024, chacun de leurs membres constitutifs est tenu de s'exprimer sur le périmètre et les statuts de la nouvelle entité à créer.

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-41-2 et L. 5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales, il appartient à notre EPCI de donner son avis sur ce projet dans un délai de trois mois à compter de la réception de la notification effectuée par la Préfecture de la Haute-Saône.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-2 et L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération du comité syndical du bassin intercommunautaire de la haute vallée de l'Ognon du 22 avril 2024 se prononçant en faveur de la fusion avec le syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon du 23 avril 2024 se prononçant en faveur de la fusion avec le syndicat intercommunautaire du bassin de la haute vallée de l'Ognon ;

Vu l'arrêté interpréfectoral N° 70-2024-07-04-00016 du 4 juillet 2024 portant projet de périmètre issu de la fusion du syndicat intercommunautaire de la haute vallée de l'Ognon (SIBHVO) et du syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO) ;

Vu l'étude d'impact ;

Vu le rapport explicatif ;

Vu le projet des statuts du nouveau Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon (SVO) issu de la fusion ;

Le Président propose au conseil communautaire de :

- confirmer l'intérêt et l'adhésion au nouveau Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon (SVO) ;
- se prononcer favorablement sur le périmètre du nouveau Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon (SVO) ;
- se prononcer favorablement sur les statuts du nouveau Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon (SVO).

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition **à l'unanimité**.*

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-101 : Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail supérieur à 10 % d'un poste permanent de 30 h 41

Vu la délibération n°2021-118 du 7 octobre 2021 portant création d'un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation à **temps non complet** à hauteur de 31 h 41 hebdomadaires (30.68/35^{ème}), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animation en site périscolaire ;

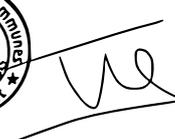
Vu l'avis du CST en date du 1er octobre 2024

Le Président propose au conseil communautaire de :

- porter la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent créé par la délibération susvisée, au grade d'adjoint d'animation à hauteur de 24 h 00 à compter du 1^{er} novembre 2024.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte cette proposition à l'unanimité.***

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024
Le Président, Benjamin GONZALES.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-102 : Suppression de trois postes suite à une réorganisation après le départ d'agents à la retraite

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°21-116 du 7 octobre 2021 portant création d'un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 20 h 00 hebdomadaires et relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les fonctions d'animatrice en site périscolaire ;

Vu la délibération n°21-120 du 7 octobre 2021 portant création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 16 h 00 hebdomadaires et relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien ;

Vu la délibération n°21-121 du 7 octobre 2021 portant création d'un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 15 h 30 hebdomadaires et relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les fonctions d'animatrice en site périscolaire ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 1^{er} octobre 2024 ;

Considérant la nécessité de supprimer les emplois permanents créés par les délibérations susvisées ;

Le Président propose au conseil communautaire :

- de décider la suppression, à compter du 1^{er} novembre 2024, des emplois permanents créés par les délibérations susvisées ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition **à l'unanimité**.*

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-103 : Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation à 20 h 00 hebdomadaire

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un surcroît de travail ;

Le président propose au conseil communautaire :

- de créer un emploi non permanent en référence au grade d'adjoint d'animation, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2026 inclus ;
- préciser que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par un surcroît de travail ;
- préciser que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 20 h 00 hebdomadaires (soit 20/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions d'animation et encadrement des enfants en accueil périscolaire ou extrascolaire à titre principal et entretien des locaux à titre accessoire ;
- pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - ✓ Préciser que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : BAFA ou expérience d'au moins 6 mois dans ce domaine d'activité ;

- ✓ Fixer la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 366 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 387) ;
- préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition **à l'unanimité**.*

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Bernard GAUDINET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (41)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (6)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

Absents (2)

Benjamin GONZALES, Jean DESMARTIN

2024-104 : Projet extension maison de santé : validation AVP

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-09 en date 2 février 2023 relative au projet d'agrandissement de la maison de santé de SAULX ;

Vu l'avant-projet arrêté à la date du 15 septembre 2024 par le maître d'œuvre ;

Pour mémoire, la maison de santé pluridisciplinaire de SAULX regroupe plusieurs professionnels de santé dont un groupement de kinésithérapeutes. Pour répondre aux besoins exponentiels de soins de kinésithérapie, la Communauté de Communes du Triangle Vert souhaite engager une extension-restructuration de l'espace dédié à ces praticiens.

Le travail du maître d'œuvre a débuté en novembre 2023 et la rédaction de l'avant-projet a débuté en juin 2024.

L'avant-projet permet de répondre aux besoins fonctionnels exprimés lors au début des études, notamment :

- des espaces d'accueil du public et dédiés au personnel (bureau, vestiaire et sanitaires) plus spacieux et plus confortables ;
- la création d'un nouvel espace de balnéothérapie d'environ 77 m² ;
- la création d'une salle de sport d'environ 74 m² et d'un couloir sportif ;
- la création de six cabines de massage.

Le coût estimatif des travaux s'élève désormais à 863 200,00 € HT au stade de l'AVP y compris panneaux photovoltaïques (valeur août 2024) ; l'enveloppe financière dévolue aux travaux telle qu'arrêtée au stade de l'étude de faisabilité s'élevait à 870 000,00 € HT hors panneaux photovoltaïques.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- valider l'avant-projet définitif avec un coût estimatif de travaux de 863 200,00 € hors taxe y compris panneaux photovoltaïque (valeur août 2024) ;
- autoriser le premier Vice-président à signer et à déposer la demande de permis de construire ;
- autoriser le premier Vice-président à lancer les procédures de consultation des entreprises pour les marchés de travaux et à signer les marchés à intervenir ;
- autoriser le premier Vice-président à signer tout document afférent à ce projet.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition **à l'unanimité**.*

Fait à SAULX, le 3 août 2024

Le Président, Benjamin GONZALES.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMÄTTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-105 : Acquisition du bâtiment situé sur les parcelles AB 639 et 641 à l'euro symbolique appartenant au SIVU « Entre Colombine et Durgeon »

Dans le cadre du projet d'extension du périscolaire de SAULX, la CCTV doit acquérir le bâtiment d'une surface de 164 m², situé 27 Grande Rue à SAULX propriété du SIVU « Entre Colombine et Durgeon » sur les parcelles AB 639 et 641 (ex 359 et 360), terrain appartenant à la Commune de SAULX.

Ce bâtiment étant utilisé depuis 2016 pour l'accueil périscolaire et devant faire l'objet de nombreux travaux pour sa réhabilitation et son intégration dans le projet de nouveau bâtiment périscolaire de la CCTV, une acquisition à l'euro symbolique pourrait être envisagée.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- approuver l'acquisition de ce bâtiment à l'euro symbolique ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que toute autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier ;
- prendre en charges les frais liés à cette cession.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition **à l'unanimité***

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMÄTTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-106 : Acquisition de parcelles sur la commune de SAULX aux consorts DAVAL – Extension du périscolaire de SAULX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2241-1 et L. 2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 1111-1 ;

Vu la délibération n°2023-129 en date du 7 décembre 2023 relative à l'extension du périscolaire de SAULX et l'échange et l'acquisition de terrain ;

Considérant que dans le cadre du projet d'extension du périscolaire de SAULX, il y a lieu d'acquérir les parcelles cadastrées section AB numéros 646, 648, 650 et 652 d'une contenance totale de 8 ares 70 centiares, appartenant aux consorts DAVAL ;

Considérant que le prix a été fixé à 15,00 € (quinze euros) le mètre-carré, soit un total de 13 050,00 € (treize mille cinquante euros) ;

Il est proposé au conseil communautaire de :

- approuver le projet d'acquisition dans les conditions détaillées ci-dessus ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer les actes d'acquisition ainsi que toute autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.
- prendre en charge les frais liés à cette acquisition (géomètre, notaire...)

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition **à l'unanimité**.*

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024

Le Président, Benjamin GONZALES.



The image shows the official seal of the Communauté de Communes du Triangle Vert, which is circular and contains a landscape scene. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. Gonzales'.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-107 : Échange de parcelles entre la commune de SAULX et la Communauté de Communes du Triangle Vert – Extension du périscolaire de SAULX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2241-1 et L. 2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 1111-1 ;

Vu la délibération n°2023-129 en date du 7 décembre 2023 relative à l'extension du périscolaire de SAULX et l'échange et l'acquisition de terrain ;

Considérant que dans le cadre du projet d'extension du périscolaire de SAULX, il y a lieu de réaliser un échange de parcelles entre la commune de SAULX et la Communauté de Communes du Triangle Vert :

- La commune de SAULX cède à la Communauté de Communes du Triangle Vert les parcelles cadastrées section AB numéros 361, 363, 631, 638, 639 et 641 d'une contenance totale de 23 ares 83 centiares ;
- La Communauté de Communes du Triangle Vert cède à la commune de SAULX les parcelles cadastrées section AB numéros 626, 627, 628, 637, 644 et 364 d'une contenance totale de de 4 ares 49 centiares.

Considérant que cet échange est entendu sans soulte ;

Il est proposé au conseil communautaire de :

- approuver le projet d'échange dans les conditions détaillées ci-dessus ;
- approuver la renonciation à l'accession sans indemnité sur le bâtiment situé sur les parcelles 639 et 641 par la commune de au profit de la CCTV, ce dernier appartenant déjà à la CCTV ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer les actes d'échanges ainsi que toute autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier ;
- prendre en charge les frais liés à ce dossier (géomètre, notaire...)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-108 : Budget OM – effacement de dette

Le comptable public du SGC de LUXEUIL-LES-BAINS a informé la Communauté de Communes du Triangle Vert de plusieurs décisions de la commission de surendettement de la Haute-Saône portant sur des contribuables, et sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement des dettes. Pour mémoire, l'effacement de dettes, prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de le constater.

Au vu des décisions de la commission de surendettement, et des états de dettes, le SGC de LUXEUIL-LES-BAINS a informé la CCTV de l'effacement des dettes de deux redevables, correspondant à des factures d'ordures ménagères d'un montant de 301,31 € et 119,50 €.

Il est proposé au conseil communautaire de constater l'effacement des dettes suivantes et autoriser l'émission des écritures comptables en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition par :

<i>POUR</i>	<i>33</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>13</i>	<i>Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Luc GONDELBERG, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Claude THIEDEY, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Francis THOMAS, Mickaël MUHLEMATTER, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Mickaël MUHLEMATTER, Benoit PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Claude THIEDEY, David BALAUD à Christophe ROSSÉ, Edith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Jean DROUHARD à Régis BOILLOT,

Absents excusés (3)

Laurence COURTOY, Hervé LE CAIN, René ROBERT

2024-109 : Budget Périscolaire – effacement de dette

Le comptable public du SGC de LUXEUIL-LES-BAINS a informé la Communauté de Communes du Triangle Vert de plusieurs décisions de la commission de surendettement de la Haute-Saône portant sur des contribuables, et sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement des dettes. Pour mémoire, l'effacement de dettes, prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de le constater.

Au vu des décisions de la commission de surendettement, et des états de dettes, le SGC de LUXEUIL-LES-BAINS a informé la CCTV de l'effacement des dettes de deux redevables correspondant à des factures d'accueil périscolaire d'un montant de 129,24 €.

Il est proposé au conseil communautaire de constater l'effacement des dettes suivantes et autoriser l'émission des écritures comptables en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition par :

<i>POUR</i>	33	
<i>CONTRE</i>	14	<i>Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Luc GONDELBERG, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Francis THOMAS, Claude THIEDEY, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	2	<i>Mickaël MUHLEMATTER, Gérard COULIN</i>

Fait à SAULX, le 3 octobre 2024
 Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état